

Ajournement de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard tenue le 19 décembre 2022, à 20 h 30, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Est absente : Mme Anne-Marie Couture.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

220-12-2022

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 337-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2023 :

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2022;

Il est proposé par M. François-Xavier Langlois, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet de règlement portant le no. 337-2023, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 19 décembre 2022, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année 2023.

221-12-2022

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. François-Xavier Langlois,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2200081 à C2200086	271 362.55 \$
Paiements Internet L2200909 à L2200967	77 339.55 \$
Pour un grand total de :	348 702.10 \$

222-12-2022

ANNULATION DE 2 MOIS DE LOYER À FERTIOR POUR TROUBLE DE JOUISSANCE. :

Il est proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'annulation de 2 mois de loyer (novembre et décembre 2022) en compensation pour trouble de jouissance en raison des travaux de rénovations du bâtiment.

223-12-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Etienne Lemelin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 45.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière